



Le fil d'AIMCP Loire



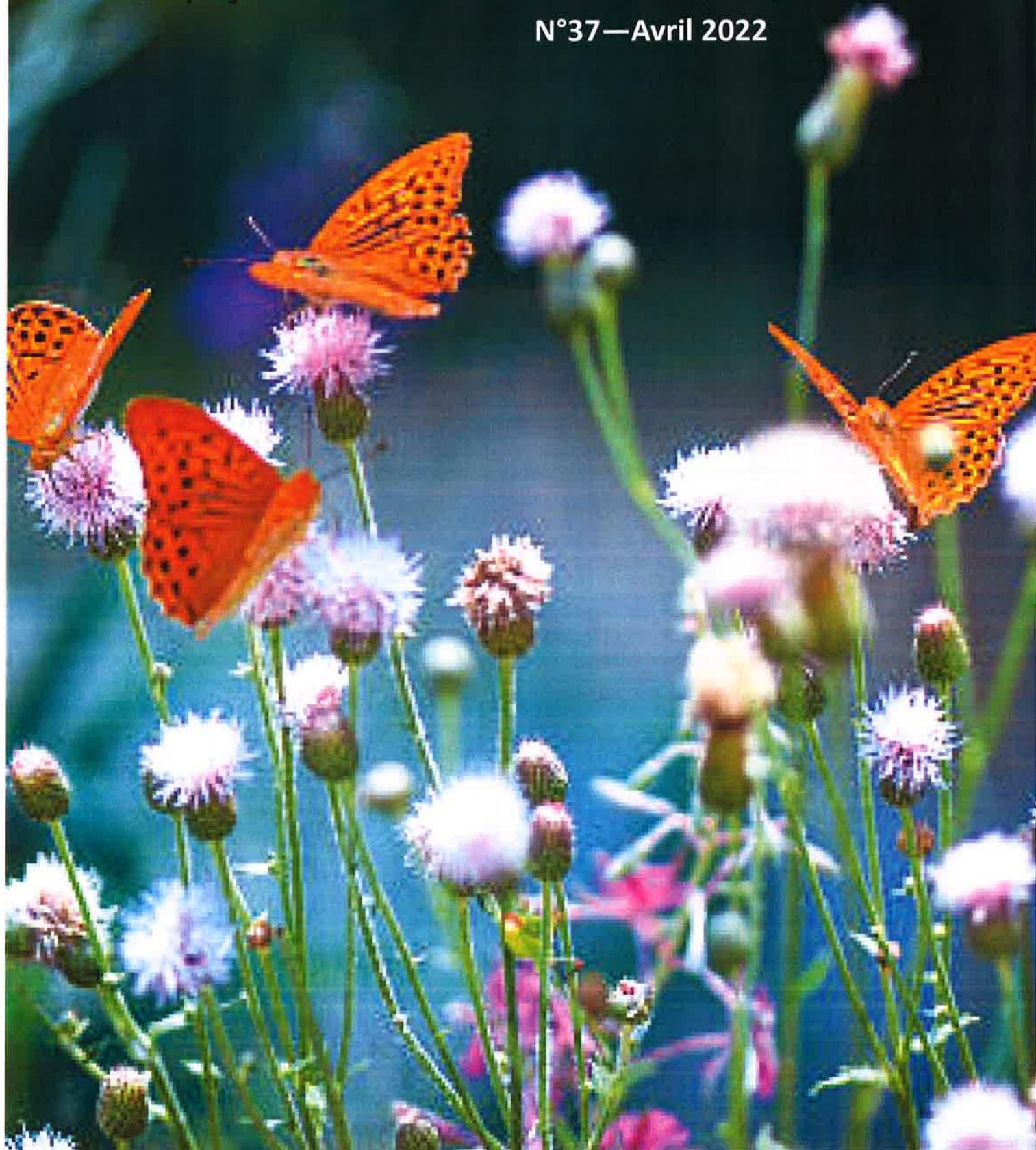
Site internet : <https://www.aimcp-loire.fr>

BULLETIN DE LIAISON DE L'AIMCP Loire—39, Avenue de Rochetaillée —42100 SAINT ÉTIENNE



Votre projet de vie et votre bien-être sont notre quotidien

N°37—Avril 2022



Sommaire



3 - Édito

Vie Associative

4 - Remise médaille de la Légion d'Honneur à Maryse BARLET

5 - Projection du film « Presque »

6 - Dons

7/8 - Infos administratives

RSO

9 - sortie au barrage hydroélectrique de Donzère pour le foyer les Alouettes

10 - tri et recyclage à l'IEM La Grande Terre

Établissements et Services

11 - foyer les Alouettes - Noël au foyer

12 - foyer les Alouettes- Sortie ciné

13/15 - foyer l'Olivier—Témoignage sur le film Presque

16 - foyer l'Olivier- Chandeleur

17 - foyer l'Olivier- Foot

18 - foyer l'Olivier- Activités sport- ballade

19 - foyer l'Olivier- Sortie bowling

19 - foyer l'Olivier- Départ de Valérie Vial Wrobel

20 - ESAT/SA—Visite de l'entreprise Ferriol-Matra

21 - ESAT/SA- Témoignage de Pauline

22 - ESAT/SA—Témoignage de Soheil

23 - ESAT/SA—Témoignage de Bertrand

24 - ESAT/SA—Témoignage de Christophe

25 - ESAT/SAVS—Journée ski

26 - ESAT/SAVS—les vacances

27 - ESAT/La villa—Les réveillons

28 - ESAT/ la villa- Patience bien récompensée

29 - ESAT Monistrol—Campagne 2022- Différent et compétent

30 - ESAT Monistrol- Blue Friday

32 - CDP Henry's- Fête du Printemps

33 - IEM Les Combes de la Grange- IEM/CDP/ADAPEI ne font qu'un

34 -IEM Les Combes de la Grange—Nouveau matériel

35/36- IEM Les Combes de la Grange- Rêve de Gosse

37 - IEM Les Combes de la Grange- Hêtre en forez

38 -IEM La Grande Terre - CVS

39 -IEM La Grande Terre—Carnaval

40 - IEM La Grande Terre- sortie ski à Chalmazel

41 - IEM La Grande Terre- Adieu Mathéo

42 - Allons tous au vert- recherche d'animateurs/trices

43 - Solutions des jeux Fil info N° 36

Édito des co-présidents



Cher(ère)s toutes et tous,

Vous allez découvrir dans ce nouveau fil d'AIMCP Loire que la vie « d'avant » reprend au fil du temps, c'est un bonheur « à bas les masques ! ».

Après 3 ans d'existence, notre site associatif est amené à évoluer au cours des mois à venir. Vous serez informés de cette évolution dans laquelle vous pourrez prendre une part active. Nous souhaiterions, qu'à travers notre site, notre image associative reflète l'ensemble de nos établissements et services et notre vie associative, toujours dans l'esprit de maintenir cette ligne directrice et de développer ainsi une communication cohérente interne et externe. Cette démarche sera sous l'égide de notre commission communication.

A vos agendas : l'Assemblée Générale de notre association aura lieu le vendredi 3 juin à partir de 17h30 à l'ESAT de la Chauvetière 49 rue E. Martel 42100 Saint-Etienne. Le programme détaillé vous sera communiqué ultérieurement. Ce temps fort associatif d'échange, de rencontre entre parents, personnes handicapées, directeurs, personnels, est précieux.

Nous sommes toujours heureux de recevoir de nouvelles candidatures pour devenir membres du Conseil à la Vie Sociale (CVS) ou au Conseil d'Administration. N'hésitez pas à venir à notre rencontre.

Notre association est forte de nos adhérents, d'où l'importance de vos cotisations qui sont garantes de notre crédibilité face aux financeurs. Pour exemple, la visite des responsables des ARS du Département de la Loire, le mardi 5 avril va permettre de présenter notre fonctionnement quotidien et les difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

Dans le prochain édito, nous vous parlerons de l'avancement des projets relatifs à l'habitat inclusif.

Bonne lecture à toutes et tous

A très bientôt

Les Co-présidents

Agnès Matussièrre Stéphane Cuerq

Remise de la médaille de Chevalier de la Légion d'Honneur à Maryse BARLET



Il est des événements qui marquent la vie d'une personne , ou d'une association . Ou des deux!

Ainsi, le 26 novembre 2021, Maryse Barlet, a eu l'immense joie de recevoir des mains de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées , Madame Sophie Cluzel, la légion d'honneur . Insigne reconnaissance pour tout son investissement et dévouement au long de ses années passées auprès des personnes accueillies au sein de l'AIMCP Loire.

De nombreuses personnalités , proches, bénéficiaires , familles et collaborateurs ont participé à cette joyeuse manifestation remplie d'émotion.

Félicitations Maryse. Encore MERCI



Le Comité de rédaction .



Projection du film « Presque » à la salle du cinéma Le Family de St Just St Rambert

Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, l'AIMCP-Loire avait prévu de participer activement au lancement du film PRESQUE, co-réalisé par Bernard Campan, ex-Inconnu et par le philosophe IMC, Alexandre Jollien. Ce film, qui s'inscrit dans la veine d'autres films à succès comme INTOUCHABLES ou LA FAMILLE BELIER a été proposé en avant-première au cinéma Le Family à Saint-Just Saint-Rambert, le 17 janvier 2022 à 20h30, précédant ainsi de 48 heures sa sortie nationale et en partenariat avec le Rotary Club Local.

Résumé du film : Louis (Bernard Campan) dirige une entreprise de pompes-funèbres en Suisse. Par faute d'inattention sur la route, il envoie dans le fossé Igor (Alexandre Jollien), un livreur de fruits et légumes. Ce dernier souffre de handicap. La communication entre les deux hommes est compliquée. Mais petit à petit, une amitié solide va se nouer entre ces deux âmes solitaires, hors des préjugés et de la culpabilité. A travers son vécu, ce film traite du regard que l'on porte sur les personnes porteuses de handicaps avec beaucoup d'humour mais très réaliste et sans tabou

La projection a été suivie d'un débat sur l'inclusion des personnes handicapées dans notre société, animé par nos coprésidents, Agnès Matussièrre et Stéphane Cueurq., et a été l'occasion de soulever des questions poignantes : malgré les progrès réalisés dans la prise en charge des personnes en situation de handicap, notre société est encore pleine de préjugés

PRESQUE a un franc succès depuis sa sortie, ce qui peut laisser à penser que le regard sur le handicap questionne, évolue.

Nous étions plus d'une centaine de personnes lors de cette séance, les Directeurs de nos établissements étaient présents, ont participé au débat à la suite du film et nous les en remercions.

Nous remercions aussi tous ceux qui ont œuvré à la mise en place de cette soirée ciné-échange

Merci au Rotary club Rotary club Montbrison plaine du Forez, Jean Bastide qui nous ont permis de rencontrer Charles Dufourt Président d'honneur de ce Family

Merci à Julie Coquard Directrice

La commission communication



DON AMOPA 2021



AMOPA
ASSOCIATION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES

Le mardi 23 novembre 2021, Stéphane CUERQ (co-président) et Maryse Barlet (Présidente d'honneur) ont été invités comme les années précédentes par l'AMOPA (Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques) au restaurant hôtelier « le Renouveau » à Saint Genest Lerpt. Au terme du repas notre association a reçu un chèque d'un montant de 1 000 euros, pour la poursuite du travail des malles pédagogique initié depuis 3 ans. Plusieurs séances ont eu lieu avec MR COURNIL ET MME GRYN au cours de l'année, tuteurs de ces projets. Le projet de la malle « lumière » a été présentée en janvier 2022.

Nous remercions tous les acteurs de ce projet pour leur générosité et ainsi permettre une vulgarisation des sciences auprès de nos bénéficiaires.

Les Co-présidents
Agnès MATUSSIÈRE
Stéphane CUERQ

DON COMODIS 2021



Un grand merci à la société COMODIS et notamment à Jordan GAUDIN, pour leur généreux don en produits d'hygiène et de protections : lunettes, masques, bandes adhésives au sol, lingettes, gel hydroalcoolique, détergent, désinfectant pour une valeur marchande d'environ 6 069 euros.

Les Co-présidents
Agnès MATUSSIÈRE
Stéphane CUERQ

Informations administratives



Direction générale
de la cohésion sociale

Tarifs et montants applicables aux différents éléments de la prestation de compensation (PCH) à compter du 1er février 2022

Document d'information prenant en compte :

- L'arrêté du 6 octobre 2021 portant extension de la convention collective nationale du 15 mars 2021 de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile et l'arrêté du 24 janvier 2022 portant extension d'un avenant à la convention collective nationale de la branche du secteur des salariés du particulier employeur et de l'emploi à domicile (pour la fixation des tarifs applicables à l'emploi direct et aux services mandataires) ;
- L'arrêté du 30 décembre 2021 relatif au tarif minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du code de l'action sociale et des familles et fixant son montant pour 2022 (pour la fixation du tarif applicable aux services prestataires) ;
- L'arrêté du 11 août 2021 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2005 fixant les montants maximaux attribuables pour les éléments de la PCH (pour la fixation des tarifs applicables aux éléments 2 à 5 de la prestation).

Textes de référence :

- Arrêté du 28/12/2005 fixant les tarifs de l'élément de la prestation de compensation mentionné au 1^{er} de l'article L. 245-3 du code de l'action sociale et des familles
- Arrêté du 28/12/2005 fixant les montants maximaux attribuables au titre des éléments de la prestation de compensation

I - Tarifs et montants applicables au 1^{er} élément de la prestation de compensation

Applicables en métropole et Outre-mer (hors Mayotte)

Tableau 1 : Tarifs horaires applicables au 1^{er} élément de la prestation de compensation

| Modalité de l'aide humaine | Tarif horaire PCH | Modalité de calcul |
|---|-------------------|--|
| Emploi direct - principe général | 14,50 € | 130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie C, au sens de la convention collective nationale du 15 mars 2021 de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (IDCC n°3239) |
| Emploi direct - si réalisation de gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales ⁽¹⁾ | 15,15 € | 130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie D, au sens de la convention collective nationale du 15 mars 2021 de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (IDCC n°3239) |
| Service mandataire - principe général | 15,95 € | Majoration de 10% du tarif emploi direct correspondant. |
| Service mandataire si réalisation de gestes liés à des soins ou aspirations endo-trachéales ⁽¹⁾ | 16,67 € | Majoration de 10% du tarif emploi direct correspondant. |
| Service prestataire | 22,00 € | Montant minimal mentionné au I de l'article L. 314-2-1 du CASF |
| Aidant familial dédommagé | 4,13 € | 50 % du SMIC horaire net applicable aux emplois familiaux. |
| Aidant familial dédommagé - si celui-ci cesse ou renonce totalement ou partiellement à une activité professionnelle | 6,19 € | 75 % du SMIC horaire net applicable aux emplois familiaux. |

(1) Dans le cadre des dispositions de l'art. L. 1111-6-1 du CSP ou du décret n°99-426 et sous réserve de la production d'une attestation d'apprentissage ou de formation

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Tableau 2 : Montant mensuel maximum du dédommagement de chaque aidant familial

| Dispositions | Montant mensuel | Modalité de calcul |
|---|-----------------|---|
| Montant mensuel maximum | 1 063,56 € | 85% du SMIC mensuel net, calculé sur la base de 35 h/ semaine applicable aux emplois familiaux. |
| Montant mensuel maximum majoré (arrêté du 25/05/2008) | 1 276,27 € | Majoration de 20% du montant mentionné à la ligne précédente. |

Tableau 3 : Montant des forfaits cécité et surdité

| Dispositions | Montant mensuel | Modalité de calcul |
|-----------------|-----------------|---|
| Forfait cécité | 701,35 € | 50 heures sur la base du tarif égal à 130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie A (niveau III), au sens de la convention collective nationale du 15 mars 2021 de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (IDCC n°3239) |
| Forfait surdité | 420,81 € | 30 heures sur la base du tarif égal à 130% du salaire horaire brut d'un(e) assistant(e) de vie A (niveau III), au sens de la convention collective nationale du 15 mars 2021 de la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile (IDCC n°3239) |

Tableau 4 : Montant du 1^{er} élément de la PCH pour les personnes hébergées à temps complet dans un établissement

| Dispositions | Montant mensuel | Modalité de calcul |
|----------------------------|-----------------|---|
| Montant mensuel minimum | 50,21 € | 4,75 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit. |
| Montant mensuel maximum | 100,42 € | 9,5 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit. |
| Montant journalier minimum | 1,69 € | 0,16 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit. |
| Montant journalier maximum | 3,38 € | 0,32 fois le SMIC horaire brut applicable pendant le mois de droit. |

Tableau 5 : Montant des forfaits PCH parentalité pour les aides humaines (versement mensuel)

| Âge de l'enfant | Monoparentalité (Oui/Non) | Montant mensuel |
|-----------------|---------------------------|-----------------|
| Moins de 3 ans | Non | 900 € |
| | Oui | 1 350 € |
| De 3 à 7 ans | Non | 450 € |
| | Oui | 675 € |

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE

Informations administratives

II - Tarifs et montants applicables aux autres éléments de la prestation de compensation

Tableau 6 : Montant des forfaits PCH parentalité pour les aides techniques (versement ponctuel)

| Date de versement | Montant |
|-------------------------------|---------|
| Naissance | 1 400 € |
| 3ème anniversaire de l'enfant | 1 200 € |
| 6ème anniversaire de l'enfant | 1 000 € |

Tableau 7 : Autres montants

| Élément de la prestation de compensation | | Montant maximum attribuable | Durée maximale d'attribution | Tarif |
|--|--|---|------------------------------|---|
| 2ème élément Aides techniques | Règle générale | 13 200 € | 10 ans | Selon les aides techniques : tarif détaillé ou 75% du prix ⁽¹⁾ |
| | Si une aide technique (AT) et, le cas échéant, ses accessoires, ont un tarif PCH à au moins 3 000 €. | 13 200 € + montant du tarif PCH de l'AT et de ses accessoires, après déduction du tarif LPP | | |
| 3ème élément Aménagement du logement, du véhicule et surcoûts liés aux transports | Aménagement du logement | 10 000 € | 10 ans | Tranche de 0 à 1 500 € : 100 % du coût Tranche > 1 500 € : 50% du coût ⁽²⁾ Déménagement : 3 000 € |
| | Aménagement du véhicule Surcoûts liés aux transports | 10 000 € ou 12 000 € sous conditions ⁽³⁾ | 10 ans | Véhicule : tranche 0 à 1 500 € : 100% du coût Véhicule : tranche > 1 500 € : 75 % du coût ⁽¹⁾ Transport : 75% ou 0,5 €/km ⁽¹⁾ |
| 4ème élément Charges spécifiques et exceptionnelles | Charges spécifiques | 100 €/mois | 10 ans | Selon les produits : tarif détaillé ou 75% du coût ⁽¹⁾ |
| | Charges exceptionnelles | 6 000 € | 10 ans | 75% du prix ⁽¹⁾ |
| 5ème élément Aide animale | Règle générale | 6 000 € | 10 ans | Si versement mensuel : 50 €/mois |

(1) Dans la limite du montant maximal attribuable

(2) Pour les trajets entre domicile et lieu de travail ou domicile et établissement médico-social : soit en cas de transport par un tiers, soit déplacement aller et retour supérieur à 50 km. Le montant de 12 000 € sera porté à 24 000 € dans le cadre d'un prochain arrêté

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COHÉSION SOCIALE

PCH, aidants, AAH... ce qui change au 1er janvier 2022

Publié le 31/10/2021 par le Secrétaire d'Etat chargé des personnes handicapées

Comme chaque année, de nouvelles mesures entrent en vigueur au 1er janvier. Tout d'abord, de quelques changements à retenir, applicables depuis le premier jour de 2022 :

Versement de la prestation de compensation du handicap (PCH) sans limitation de durée

Depuis le 1er janvier 2022, une nouvelle disposition entre en vigueur : un droit de compensation du handicap ouvert sans limitation de durée, lorsque le handicap n'est pas susceptible d'évolution favorable. Les usagers bénéficieront d'une réévaluation de leur situation, au maximum tous les 10 ans, applicable à l'ensemble du périmètre couvert par la PCH.

Cette mesure répond à deux objectifs :

1. Simplifier les démarches des usagers en réduisant le nombre de demandes de renouvellement auprès des MDPH et en permettant des démarches simultanées pour tous les éléments de la PCH ;
2. Permettre aux MDPH de rationaliser le traitement des demandes.

Evolutions en faveur des aidants

Au 1er janvier, plusieurs évolutions en faveur des aidants sont à retenir :

1. Le congé de proche aidant pourra être ouvert aux aidants de personnes en perte d'autonomie moins avancée (GIR 4*) ;
2. L'allocation journalière proche aidant (AJPA) est désormais ouverte aux conjoints collaborateurs ;
3. Le montant de l'allocation journalière de proche aidant (AJPA) et de l'allocation journalière de présence parentale (AJPP) sont revalorisées au niveau du SMIC net. Actuellement fixé à 44 € pour une personne en couple, et 52 € pour une personne seule, le montant de l'AJPA et de l'AJPP atteindra désormais plus de 88 € par jour pour tous les bénéficiaires.

* Le GIR 4 comprend deux sous-groupes essentiels :

- Demandeur n'assurant pas seul ses transferts mais qui, une fois levé, peut se déplacer à l'intérieur de son logement, et qui a besoin d'aides pour la toilette et l'habillage

- Ou demandeur n'ayant pas de problèmes locomoteurs mais qui doit être aidé pour les soins corporels et les repas

Mise en œuvre de la réforme sur l'AAH

Les personnes en situation de handicap les plus modestes bénéficieront d'une revalorisation de l'allocation adulte handicapée (AAH) à 904€ par mois, soit près de 100€ supplémentaires par mois (+11%). Son décret d'application a été publié le 19 janvier pour permettre son entrée en vigueur dès le 1er versement de l'année par les caisses d'allocation familiales (CAF).

Désormais, toutes les personnes en couple et sans activité et dont le conjoint gagne le SMIC toucheront l'AAH à taux plein, soit 904€ par mois.

Pour près de 140 000 foyers, c'est une hausse moyenne de 110 € à 120 € par mois dès le mois de janvier 2022. Aucune démarche ne sera nécessaire auprès de la CAF.

Sortie du 19 février 2022 au barrage hydro électrique de Donzère– Madragon

Dans le cadre de notre thématique sur l'environnement , plusieurs résidents du foyer des Alouettes ont pu, et ce avec plaisir, participer à une visite guidée du barrage hydroélectrique de Donzère-Mondragon.

Après s'être documentés et travaillé en amont sur les énergies renouvelables et l'environnement , les résidents du foyer des Alouettes en savaient déjà suffisamment pour mettre à profit leurs savoirs lors de la visite de la centrale hydroélectrique !

Au programme , explications du rôle du barrage hydroélectrique, et son histoire importante , grâce à des frises et vidéos. Mais aussi objets d'époques, outils et plans...

Pour finir, nous avons pu visiter la salle des commandes datant des années 60 et préservée telle quelle. Et les 6 turbines qui ont impressionné tout le monde !

Nous remercions chaleureusement l'équipe du barrage hydroélectrique pour cette visite passionnante.

Article rédigé par Solène COMTE, Service civique.



Par ordre d'apparition : Amandine, Anne-Marie, Rachid , Anne-Claire, André, Anaëlle et Michel étaient présents. Ainsi que 4 accompagnatrices.

Tri et recyclage à l'IEM La Grande Terre

Dans le cadre des sciences et de l'éducation à l'environnement, et également dans le domaine des arts plastiques, nous avons travaillé sur le thème des déchets. Nous avons récupéré des déchets. Beaucoup de déchets

Nous avons classé et reconnu la famille verre, la famille papier, la famille carton et la famille métal.

Puis nous avons trié ces déchets pour savoir dans quelle poubelle il fallait les jeter.

A partir d'emballages en métal : boîtes de conserves, aérosols, canettes, vis, barquettes en aluminium, couvercles de pots, nous avons réalisé « Monsieur Métal »

Prochaine étape : avec du papier récupéré dans le destructeur de documents du bureau de l'IEM, nous allons faire du papier recyclé.

A bientôt pour des nouvelles de nos réalisations.

Catherine Noirie enseignante spécialisée avec les élèves des groupes grands et cadets



Noël au foyer les Alouettes

Le 15 décembre 2021, joie et bonne humeur régnaient au foyer « Les Alouettes », lors du repas pour célébrer Noël.

Les 9 résidents ont partagé un chaleureux repas entrecoupé d'animations. Les résidents ont fait le choix de leur repas préalablement.

C'est avec l'engagement de toute l'équipe que les résidents ont présenté :

Un sketch hilarant par Anaëlle et Michel

Un karaoké réussi par André

Une histoire saisissante par Rachid

Une chanson improvisée par Anne-Claire

Un chant de Noël par Rachida et Quentin aux instruments de musique,

Une jolie danse par Amandine et Anne-Marie

Nous soulignons l'investissement de Valérie pour ce projet réussi et la sono prêtée par Claire.

Le foyer remercie l'association Les Alouettes ainsi que M.Carlier pour leur venue les bras chargés de cadeaux.

Témoignages :

« C'était un repas de Noël super génial », **Quentin.**

« On a bien rigolé et on a eu plein de cadeaux », **Rachida.**

« C'était super bien, on a passé un bon repas et un moment adorable », **Amandine.**

Article rédigé par Anna et Solène, services civiques.



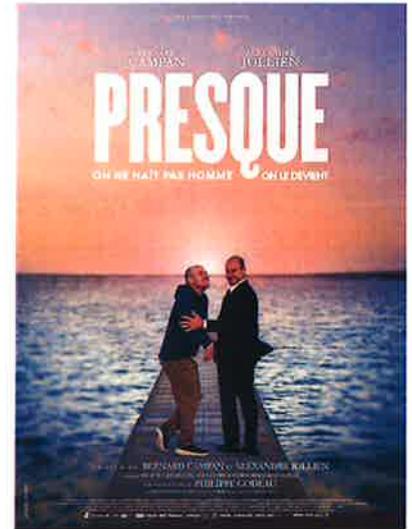
Notre sortie ciné !

Nous avons fait une soirée cinéma jeudi 3 février 2022. Nous sommes allés voir le film « Presque » réalisé par Alexandre Jollien et Bernard Campan.

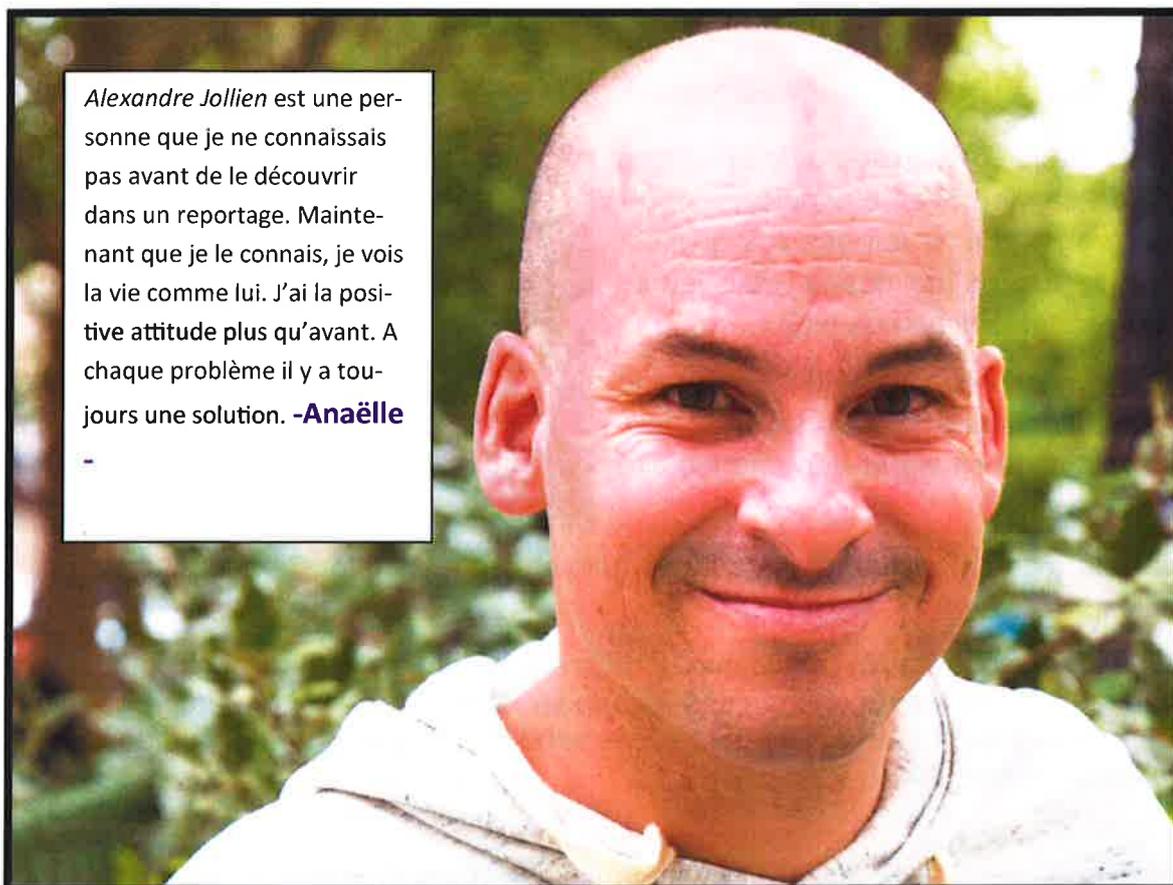
On était 4 résidents : Anne-Marie, Anaëlle, Amandine et Michel. Ce sont Valérie et Anna qui nous ont accompagnés pour la séance de 19h30.

On a fait un brunch le soir avant d'aller au cinéma et c'était super cool parce qu'on a pu passer une soirée à l'extérieur !

Avant d'aller voir le film, on a préparé notre sortie. On a eu plusieurs explications sur le film, on a vu des reportages sur l'acteur en situation de handicap. C'était super intéressant de connaître ce handicap qui ne se voit presque pas et ce qui nous donnait envie d'aller le voir au cinéma.



Témoignages sur le film « Presque » Article et témoignages recueillis par Anna, service civique au Foyer des Alouettes.



Alexandre Jollien est une personne que je ne connaissais pas avant de le découvrir dans un reportage. Maintenant que je le connais, je vois la vie comme lui. J'ai la positive attitude plus qu'avant. A chaque problème il y a toujours une solution. **-Anaëlle**

Dans son film « Presque » que nous sommes allés voir au cinéma, il voit la vie comme elle se présente. J'ai aimé le voir faire du vélo parce qu'on a vraiment pu voir son handicap. Dans le reportage on l'a seulement vu assis. Le film m'a permis de mieux le connaître et de mieux voir sa vie. *Alexandre Jollien* se fiche du regard. Je pense qu'il faut profiter de la vie à fond parce qu'on en a qu'une.

Dans le film, je me suis reconnue dans lui, quand il demande une paille pour boire et qu'il demande de l'aide pour couper sa viande.

En conclusion, il faudrait qu'il y ait de plus en plus de personnes qui aillent voir des films où l'on rencontre des handicapés.

J'ai également envie d'aller voir le film « Maison de retraite » avec *Kev Adams* car dans ces établissements, les résidents ont aussi besoin des autres pour se doucher, se lever du lit... De voir qu'on n'est pas les seuls à avoir besoin d'aide, m'a beaucoup rassuré. **-Anaëlle-**

J'ai bien aimé ce film parce qu'il m'a ému. J'aimerais bien aller le revoir. J'ai beaucoup aimé quand Alexandre Jollien se met à courir et qu'il se jette dans l'eau. C'était drôle. **-Amandine-**

J'ai bien aimé le reportage sur *Alexandre Jollien* parce qu'il nous a parlé de sa vie privée d'handicapé. Il représente un homme libre et il ne fait pas voir qu'il est handicapé. Il m'a fait penser à moi quand j'étais jeune. Je ne montrais pas mon handicap non plus.



Concernant le film, il ne m'a pas trop plu parce que je pensais que c'était la continuité du reportage. Je voulais connaître les détails de sa vie et non une histoire de cinéma.

J'aurais aimé apprendre comment il s'habille par exemple et comment il fonctionne pour ne pas montrer son handicap.

Pour parler du handicap en général, je trouve que le regard des autres s'est amélioré depuis ma jeunesse, mais il reste tout de même des choses à changer. Maintenant, j'ai remarqué que les personnes cherchent davantage à en savoir plus sur le handicap et posent beaucoup de questions. Je trouve ça bien. **-Anne Marie**

Ce film est super intéressant. Il m'a fait penser à *Intouchable* dans la scène où les personnes font l'amour. Alexandre Jollien est coincé et réticent parce qu'il n'a jamais eu de relation sexuelle. Cette scène me rappelle *intouchable* quand Omar Sy touche les pieds de la personne handicapée. Dans ces deux scènes on retrouve le rapport au corps.

J'ai aimé la scène où la femme se lève pour danser avec Alexandre Jollien parce qu'elle le considère comme une personne valide et pas comme une personne handicapée. Des fois, les gens dansent avec d'autres personnes et nous évitent pour ne pas danser avec nous.



Il faut aller voir ce film. Il faudrait qu'il existe plus de films avec des acteurs en situation de handicap. On pense qu'il serait bien de voir différents types de handicap pour qu'on apprenne le fonctionnement d'autres personnes (sourds, aveugles...).

Les personnes valides devraient aller voir ce film pour se rendre compte qu'une personne handicapée aime danser, faire l'imbécile, rigoler... C'est une personne comme les autres. **-Michel-**